Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 16 (1986)

Heft: 2

Rubrik: Les coups de coeur de Colette : 1986

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1983/1984 et en faisant le calcul indiqué ci-dessus, contrôler si la cotisation qui lui est facturée correspond à sa situation financière. Si tel n'est pas le cas, il a peut-être omis de déposer une demande de subside auprès de l'agence communale d'assurances sociales de son lieu de domicile il doit faire le nécessaire sans tarder.
Celui (ou celle) qui aurait cessé de travailler ou dont la situation serait modifiée, à la suite d'un veuvage par exemple, peut demander une taxation intermédiaire à la commission d'impôt et aller ensuite présenter une demande de subside muni(e) de cette pièce à l'instance précitée.
Pour **les bénéficiaires de prestations complémentaires** à l'AVS/AI (PC), la cotisation continue à être prise en charge par la PC. Il n'y a donc pas de changement pour eux, l'augmentation de la cotisation n'ayant pas d'effet sur leur situation financière.

G. M.

Un Guide pratique lausannois

L'Agence communale d'assurances sociales de Lausanne vient de publier une excellente brochure — gratuite — intitulée *Guide pratique lausannois* à l'usage des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette agence municipale, dirigée par notre collaborateur Guy Métrailler, doit être félicitée pour cette initiative exemplaire.
L'utilité de ce guide? Le préambule du document l'explique fort clairement: «Il est parfois difficile de savoir à quel organisme s'adresser ou quelle démarche effectuer, lorsqu'on se trouve confronté à un problème pratique (difficulté financière, besoin d'un conseil, d'un service). Ce guide n'a pas la prétention d'être exhaustif en citant toutes les possibilités de recours à un service public ou privé. Il n'est pas non plus un exposé systématique de toutes les formes d'aides gratuites ou onéreuses. Il est seulement une liste d'adresses utiles accompagnée de quelques explications sommaires permettant de trouver une réponse aux principales questions qui se posent, et cela dans l'ordre alphabétique des sujets.»
Ce document peut être obtenu gratuitement à l'Agence communale d'assurances sociales, place Chauderon 9, 1000 Lausanne 9, tél. 43 11 11 interne 73 00.

LES COUPS DE CŒUR DE COLETTE

COLETTE JEAN

1986

Ça y est! Encore une fois, on a pris les mêmes et on recommence! Rassurez-vous: je ne pense pas aux hommes politiques, mais à ce nouveau millésime 1986 flanqué de ses douze couleurs. Douze mois en lesquels beaucoup d'entre vous ont, à nouveau, branché leurs espérances.
Il me souvient de ma jeunesse, quand, au moment des vœux que nous offrions à nos parents, maman ajoutait malicieusement: «.....et j'espère que tu vas prendre de bonnes résolutions pour l'année nouvelle!»
— Oh! oui, maman, et je pensais: «Les résolutions, on peut toujours les prendre, quant à les garder, c'est une autre affaire!» Logique! Tant qu'il y aura les tentations, les engouements, la faiblesse, les oublis dans l'autre plateau de la balance, les belles résolutions, ça ne fait pas le poids!»
La vie étant un éternel recommencement, nous constatons, à chaque fois, qu'il y a loin de la promesse à la réalisation, puisque l'on promet avec sa bonne volonté et que l'on faillit à cause de son manque de mémoire.
Donc 1986 se présente un peu comme une «pochette surprise», et il faut aimer les surprises: jouir des bonnes, assumer les mauvaises! L'incertitude du lendemain me fascine...
Dum spiro spero (latin médiéval: tant que je respire, j'espère). Oh! oui, j'espère bien chevaucher le plus énergiquement possible ces onze mois à venir qui vont encore nous faire galoper pendant 335 jours en courses d'obstacles.
Et tant pis pour le pessimiste que j'entends grommeler: «...chevaucher... chevaucher... pfff... une haridelle ne fait pas le printemps! Ce sera de nouveau «poney blanc, blanc poney»...

— Sans doute, sans doute, mais là, je lui réponds: «Et quand bien même il en serait ainsi, l'essentiel n'est-il pas de participer?»

Pour être dans la course, c'est dès le départ qu'il faut et croire et cravacher avec tout au long du parcours l'encouragement de ce vieux proverbe serbe (je crois): «Si tu ne prends pas le cheval par la crinière, c'est en vain que tu tenteras de le prendre par la queue!»
Alors, que vive notre monture 1986 et... «Qu'autant en emporte le «van»!

C. J.

— Comme vous pouvez vous rendre compte, il est d'époque... (Dessin de Rad-Cosmopress)